

Le résultat est que si, durant la présente session, il n'est pas accordé plus de protection aux fabricants de cravates, les fabricants qui produisent l'article classique devront cesser de lutter. Ceux qui fabriquent exclusivement l'article fantaisie peuvent encore joindre les deux bouts, mais les autres se ruinent.

Voilà ce que vaut à nos commerçants et à nos industriels le tarif préférentiel accordé aux manufacturiers anglais.

LES TIMBRES DE COMMERCE

Le bill relatif aux timbres de commerce a subi sa deuxième lecture, malgré le député de Montmagny qui en demandait le renvoi à six mois.

M. Taschereau déclare que l'adoption de ce bill serait une entrave à la liberté du commerce; que, d'ailleurs, le système des timbres existe en Europe et aux Etats-Unis et que, dans ces pays, l'on n'a jamais relevé de plaintes sérieuses. Ces timbres ne sont d'ailleurs qu'une sorte d'escompte que tout le monde est libre d'accepter ou de refuser.

Nous nous demandons ce que la liberté du commerce peut avoir affaire dans cette question.

Nous nous refusons à considérer les trafiquants de timbres comme des commerçants. Ils n'ont rien à vendre. En plein cœur de Montréal on peut voir à la vitrine où sont exposés les *cddeaux* destinés aux porteurs de timbres, une pancarte disant en toutes lettres que les articles exposés *ne sont pas à vendre*. Or, pour être commerçant il faut vendre et avoir quelque chose à vendre.

A ce compte, en acceptant même que les trafiquants de timbres soient des commerçants — ce que nous nions — il serait impossible de jamais réprimer les abus. Sous prétexte de liberté de commerce il deviendrait impossible de jamais légiférer sur les questions de commerce, car toute loi quelle qu'elle soit est une entrave.

Et précisément les lois sont édictées pour réprimer les abus, la licence, l'immoralité; pour protéger les faibles, les ignorants et les inconscients contre les rusés et les habiles. Toutes les lois gênent quelqu'un; heureusement elles ne gênent que ceux qui doivent être gênés.

Parmi ceux qui doivent être gênés par les lois sont ceux qui, comme les trafiquants de timbres, se font payer pour des services qu'ils ne rendent pas; qui, en un mot, exploitent la bêtise humaine. Toute loi qui atteint les exploitateurs est une bonne loi.

Nous aussi, nous avons cru un moment qu'il ne serait pas besoin de légiférer sur la matière. Mais pour cela nous n'aurions jamais invoqué la liberté du commerce, puisqu'au sens propre du mot et de la loi, le trafiquant de timbres ne saurait être assimilé à un commerçant.

Nous comptions plutôt sur l'action des Associations de Commerçants, sur l'intelligence des marchands-détailleurs.

Mais puisqu'ils ne savent pas se protéger eux-mêmes contre les exactions dont ils sont l'objet, le devoir du législateur est de les prémunir contre l'exploitation dont ils sont les victimes inconscientes.

L'INDUSTRIE DU HARENG EN ANGLETERRE

Bien que la pêche et la préparation du hareng fumé, salé, etc., aient encore une grande importance en Hollande, ce n'est plus là, comme jadis, un monopole, et en Grande-Bretagne cette industrie prend une réelle importance. Elle s'exerce au moment où les bancs de poissons apparaissent au large des Hébrides pour venir ensuite dans le sud, le long des côtes d'Ecosse et d'Angleterre, à l'époque où le coucou commence de se faire entendre, où l'on attend les hirondelles. Ces bancs sont alors suivis et poursuivis par des flottes de bateaux dont certains viennent même de Penzance en Cornouailles et de Brixham dans le Devon.

Mais ce ne sont pas seulement les pêcheurs qui se mobilisent alors. En même temps se déplace une armée véritable de jeunes et vigoureuses femmes, filles ou soeurs de pêcheurs, qui descendent du nord au sud pour préparer le hareng, et rentrent chez elles la campagne terminée. Beaucoup d'entre elles sont originaires même des Shetland.

Le centre de cette industrie, c'est Fraserburgh et Peterhead en juillet et en août, Scarborough et Grimsby en septembre, Yarmouth et Lowestoft en octobre. Souvent, à Fraserburgh, plus de 3,400 femmes se livrent à ce travail de la préparation du poisson, dont 3000 au moins sont étrangères à la ville. Les industriels fournissent jusqu'au coucher à cette population nomade, et tout ce monde vit en bonne harmonie durant la campagne. On travaille en toute hâte, et sous des hangars fort sommaires, souvent en plein air, au nettoyage, à l'éventrement des poissons, qui sont ensuite jetés dans la saumure et emballés pour l'exportation. L'odeur est sans doute quelque peu prononcée, au milieu des déchets de poissons qui encombrant le sol, mais le spectacle est vraiment pittoresque.

L. VIATOR.

L'ENQUETE SUR LA POLICE

L'Hon. Juge Curran a remis son rapport à la suite de l'enquête à laquelle il a présidé sur certains faits reprochés à la police.

C'est une enquête bien tranquille bien calme qui vient de finir, elle a été de courte durée également, ce qui n'est pas un mal non plus.

La fin de l'enquête contraste singulièrement avec tout le tapage qui a provoqué l'enquête elle-même.

Nous ne voulons pas trop appuyer, cependant qu'en est-il advenu des graves accusations de boodlage, de favoritisme, etc., plus graves les unes que les autres, plus graves qu'aucune de celles examinées à l'enquête?

Elles ont dû être écartées parce que ceux qui s'étaient fait l'écho bruyant de potins et de racontars plus ou moins fondés n'ont pas voulu prendre la responsabilité d'accusations formelles.

Les amateurs de scandales en ont été pour leurs frais et c'est tant mieux.

L'enquête n'a rien révélé que ce que le public savait déjà et la morale qui en découle c'est que ceux qui ont été appelés à se justifier n'ont fait que suivre de vieilles habitudes. Quoique ces habitudes soient en elles-mêmes répréhensibles et qu'elles doivent prendre fin, le Conseil Municipal devra se montrer clément envers ceux qui ont encouru le blâme du juge enquêteur. Ce blâme doit être une punition suffisante pour les coupables.

LA SARDINE SUR LES COTES D'ALGERIE

Toute la côte algérienne est fréquentée en ce moment par des bancs de sardines qui s'en sont allés hiverner, à une époque où tout le monde s'apprête, au contraire, à remonter vers le Nord.

Les pêcheurs en capturent de grandes quantités, et les environs du golfe de Bougie sont même, au mépris des règlements qui régissent la pêche, sillonnés de balancelles italiennes qui s'emparent de ce poisson déserteur.

Le fait n'est pas absolument nouveau. Il y a des années, en présence de l'abondance de la sardine dans les eaux algériennes, des colonies de pêcheurs bretons s'étaient fondées sur le littoral. Les résultats obtenus par cette décentralisation ne répondirent pas aux espérances qu'elle avait fait naître. Les Bretons eurent vite la nostalgie du pays. Ils quittèrent bientôt l'Algérie et son ciel bleu. Il leur manquait le clocher du village à l'ombre duquel ils avaient grandi.